



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Par le soussigné, **Stéphane Giguère**, directeur général de la susdite municipalité

**QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 05-2022 décrétant un emprunt de cent trente-trois mille dollars (133 000 \$) aux fins de réaliser les travaux de réfection de pavage sur les rues Bancroft, Cortland, de la Close, Duchesse et des Érables dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

**DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.**

**Stéphane Giguère**  
Directeur général